

Avis D'Examen Professionnel - 2026 Agent Social Principal De 2^{ème} Classe par voie D'Avancement de Grade

LE CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE

ORGANISE UN EXAMEN PROFESSIONNEL

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cet examen professionnel est ouvert :

- aux agents relevant du grade d'agent social ayant atteint le 4^e échelon et comptant au moins 03 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.
- En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, les candidats peuvent subir un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude.

Le retrait des dossiers s'effectuera

par préinscription :

- en ligne sur le site internet www.cdg971.com rubrique concours et examens « calendrier et inscription » (du **mardi 24 mars 2026** au **mercredi 29 avril 2026 18h inclus, dernier délai**) OU directement sur le site : www.concours-territorial.fr.
- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe : avenue Paul LACAVE, Petit-Paris, 97 100 BASSE-TERRE, ouvert les lundi, mardi et jeudi de 08 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 16 H 30 et les mercredi et vendredi de 08 H 00 à 12 H 30 (un ordinateur sera mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne).

Par voie postale au siège du Centre de Gestion, accompagnée d'une enveloppe au format 21 x 29,7 libellée aux nom, prénom et adresse de l'intéressé (e) et affranchie à 2 €. Les demandes devront être adressées au plus tard le **mercredi 22 avril 2026** (cachet de la poste faisant foi).

Il est rappelé que la préinscription ne vaut pas inscription. A l'issue de la procédure de préinscription, il conviendra OBLIGATOIREMENT d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer et de l'adresser ou le déposer avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après.

DATE LIMITE DE DÉPÔT OU D'EXPEDITION DES DOSSIERS (le cachet de la Poste faisant foi) :

Le jeudi 07 mai 2026

AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE
B.P. 465 - AVENUE PAUL LACAVE – PETIT PARIS – 97100 BASSE-TERRE

DATE DE L'EPREUVE ECRITE : **Jeudi 22 octobre 2026**